



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

AMBASSADE DE FRANCE AU KENYA

## FICHE KENYA

### I. Organisation de l'enseignement supérieur

Depuis les élections générales de mars 2013, le **ministère de l'Éducation, de la Science et de la Technologie** (*Ministry of Education, Science and Technology, MOEST*) a compétence pour gérer l'éducation primaire, secondaire et l'enseignement supérieur). Le MOEST est organisé en deux départements d'État (Éducation et Science et Technologie) dirigés par deux secrétaires généraux placés sous l'autorité du ministre.

En 2013/2014, 27.3% du budget d'État est alloué à l'éducation, dont presque la moitié, soit 12% du budget de l'État, est destiné à l'enseignement supérieur.

Les missions du MOEST sont les suivantes:

- Renforcer le dispositif national en faveur des sciences, techniques et innovations (STI) sa compétitivité
- Améliorer la qualité, la pertinence, l'équité et l'accès à l'enseignement supérieur et technique
- Promouvoir l'élaboration des politiques et le développement national à Encourager la participation du secteur privé dans les STI et l'enseignement technique
- Renforcer la capacité du système STI à répondre à la demande du secteur privé Utiliser efficacement les compétences et installations existantes
- Promouvoir l'excellence, la créativité, l'innovation et l'investissement dans les STI, l'enseignement supérieur et l'enseignement technique.

**La Commission de l'enseignement supérieur** (*Commission for University Education, CUE*) a été créée en 1985 pour superviser l'expansion et la qualité de l'enseignement universitaire et assurer son accessibilité, sa pertinence et sa pérennité.

Ses fonctions sont :

- Planifier la création et le développement de l'enseignement supérieur et formation
- Mobiliser des ressources pour l'enseignement supérieur et la formation
- Accréditer et inspecter régulièrement les universités
- Coordonner et réguler les admissions dans les universités
- Fournir de la documentation, des services d'information et des relations publiques pour l'enseignement supérieur et la formation.

**La Commission Nationale pour la Science, la Technologie et l'Innovation** (*National Commission for Science, Technology and Innovation, NACOSTI*) définit les priorités et gère les fonds nationaux de recherche et d'innovation.

Le **Service central kényan de placement pour les universités et collèges** (*Kenya Universities and Colleges Central Placement Service, KUCCPS*) enregistre, sur un site internet dédié, les choix des « bacheliers » pouvant prétendre rejoindre les universités (publiques et privées) et les place en fonction de leurs résultats au KCSE (*Kenyan Certificate of Secondary Education*) et du nombre de places disponibles.

Le **Bureau de Financement des Universités** (*Universities Funding Board, UFB*) créé en 2012 et dont les membres sont en cours de nomination, a compétence pour coordonner et réguler les financements. Les budgets

des universités publiques sont composés de subventions du gouvernement (40% en moyenne) et de fonds propres (frais d'inscription, projets de recherche, activités lucratives telles que l'hôtellerie, etc.)

Enfin le **Bureau des prêts pour l'enseignement supérieur** (Higher Education Loans Board, HELB) accorde des bourses (droits de formation et logement universitaire) ou des prêts aux étudiants les plus méritants (obtenant un B et plus à l'examen de fin d'études secondaires). En 2012/2013, environ 120 000 étudiants ont pu bénéficier de prêts pour un montant total de 6 milliards de shillings kényans, soit une moyenne de 430 €/étudiant/an. En 2014/2015, le HELB étend pour la première fois son offre de bourses/prêts aux étudiants inscrits dans les instituts d'enseignement technique et professionnel, pour un montant total de 3.5 millions d'euros(en moyenne 130 € de bourse et 260 € de prêt par étudiant).

Le **nombre total d'étudiants** dans l'enseignement post-secondaire est passé de 118 239 en 2007/2008 à 198.260 en 2011/2012 puis 361.000 en 2012/2013 et à environ 400.000 en 2013/Le gouvernement cible pour 2022 un taux de 10% de lycéens qui accèderaient à l'enseignement supérieur ce qui amènerait la population universitaire à 600.000 étudiants (universités publiques et privées confondues)

,. L'arrivée, à partir de 2015/2016, des promotions d'étudiants issus de la politique d'éducation primaire universelle, permet d'estimer à 400 000 le nombre d'étudiants qui, en 2020, seront admis à l'université, en 1<sup>ère</sup> année soit une augmentation de 300% en six ans). Cet accroissement des effectifs suscite des difficultés de maintien de la qualité des programmes et de leur adéquation au marché du travail. Pour atteindre les standards internationaux, le gouvernement et les universités devront investir dans la formation et le recrutement d'enseignants et dans les infrastructures.

L'**University Act de 2012** prévoit quatre « types » d'universités :

- Les universités généralistes
- Les universités techniques
- La National Open University of Kenya (qui devrait être créée en 2015)
- Les universités spécialisées d'importance stratégique nationale, soutenue par le secteur privé : en 2014, aucune université de ce type n'existe au Kenya

En 2014, suite à la décentralisation mise en œuvre par la Constitution de 2010 (), et la publication de l'*University Act* de 2012, **le Kenya compte 58 universités** réparties comme suit :

**22 universités publiques**, contre 7 en 2011 :

- University of Nairobi (UoN) – Nairobi Centre, (accréditée en 1970)
- Moi University (MU) – Eldoret (accréditée en 1984)
- Kenyatta University (KU) – Kahawa, Nairobi (accréditée en 1985)
- Egerton University (EU) – Njoro, Nakuru (accréditée en 1987)
- Jomo Kenyatta University of Agriculture and Technology (JKUAT) – Thika (accréditée en 1994)
- Maseno University (MSU) – Maseno, Kisumu (accréditée en 2000)
- Masinde Muliro University of Science and Technology (MMUST) – Kakamega (accréditée en 2007)
- Dedan Kimathi University of Technology (accréditée en 2012)
- Chuka University (accréditée en 2013)
- Technical University of Kenya (accréditée en 2013)
- Technical University of Mombasa (accréditée en 2013)
- Pwani University (accréditée en 2013)
- Kisii University (accréditée en 2013)
- University of Eldoret (accréditée en 2013)
- Maasai Mara University (accréditée en 2013)
- Jaramogi Oginga Odinga University of Science and Technology (accréditée en 2013)
- Laikipia University (accréditée en 2013)
- South Eastern Kenya University
- Meru University of Science and Technology (accréditée en 2013)
- Multimedia University of Kenya
- University of Kabianga
- Karatina University

**8 collèges rattachés aux universités publiques** (dont l'autonomisation définitive devrait intervenir d'ici 2015 :

- Murang'a University College (JKUAT)
- Machakos University College (KU)

- The Co-operative University College of Kenya (JKUAT)
- Embu University College (UoN)
- Kirinyaga University College (MU)
- Kibabii University College (MMUST)
- Garissa University College (MU)
- Taita Taveta University College (JKUAT)

#### **17 universités privées titulaires d'un certificat d'enregistrement :**

- University of Eastern Africa, Baraton (1991)
- Catholic University of Eastern Africa (1992), et ses cinq collèges :
  - Hekima University College
  - Tangaza University College
  - Marist International University College
  - Regina Pacis University College
  - Uzima University College
- Day Star University
- Scott Christian University
- United States International University
- Africa Nazarene University
- Kenya Methodist University
- St. Paul's University
- Pan Africa Christian University
- Strathmore University
- Kabarak University
- Mount Kenya University
- Africa International University
- Kenya Highlands Evangelical University
- Great Lakes University of Kisumu
- KCA University
- Adventist University of Africa

#### **11 universités privées opérant avec une autorisation temporaire**, tout en préparant le dossier d'accréditation auprès de la Commission de l'enseignement supérieur :

- Kiriri Women's University of Science and Technology
- Aga Khan University
- GRE TSA University
- UMMA University
- Presbyterian University of East Africa
- Inoorero University
- The East Africa University
- GENCO University
- Management University of Africa
- Riara University
- Pioneer International University

L'enseignement privé s'est rapidement développé ces 15 dernières années. Il accueille des étudiants ayant obtenu un grade inférieur à B au KCSE (mais au moins égal à C+) et originaires des classes moyennes et supérieures. Toutes les universités privées au Kenya sont non lucratives et la plupart ont été créées par des organisations religieuses, essentiellement catholiques. Initialement financées sur leurs fonds propres avec la participation du gouvernement du Kenya, elles sont maintenant largement autonomes. Elles tirent leurs revenus des frais de scolarité (variant de 1 000 à 3 000 € par an). La plupart offrent des programmes sociaux permettant un accès à des étudiants méritants défavorisés. De nombreuses universités privées affichent des stratégies volontaristes d'expansion. Elles recourent à des prêts bancaires et développent une politique offensive de levée de fonds auprès d'entreprises et de particuliers.

Le Kenya compte plus de 600 **institutions d'enseignement technique** qui, après des cursus de 1 à 4 ans, délivrent des certificats et diplômes dans des disciplines variées, mais aucunement des *Degrees* réservés aux seules universités.

- Ecoles polytechniques
- *Tertiary Colleges* : 237 écoles de formation des enseignants et Ecoles de formation médicale
- 49 institutions de formation technique et professionnelle (TIVET, *Technical, Industrial, Vocational and Entrepreneurship Training*).

En 2011, les institutions d'enseignement technique ont accueilli 104 173 étudiants (35% de la population estudiantine).

## **II. Organisation des études et enseignements dispensés**

Seuls les étudiants ayant au moins un grade C+ au KCSE sont autorisés à s'inscrire dans les universités et préparer un *Degree*. En 2013, seuls 27.6% des 446 969 candidats au KCSE ont obtenu un grade C+ et plus.

Diplômes universitaires :

Certaines universités proposent des « **bridging courses** » (équivalents aux programmes « année zéro ») pour permettre à des étudiants de se remettre à niveau.

Des **certificats** et les **diplômes**, d'une durée d'enseignement variant de 6 mois à 3 ans, sont également proposés par les universités.

Le **Bachelor Degree with Honours s'obtient après quatre années d'études**, le diplôme vétérinaire après 5 ans et ceux d'architecture et de médecine après 6 ans.

Il faut compter entre 1 an et demi et trois ans, selon les spécialités, pour obtenir un **Master Degree**.

Le dernier niveau est le **Doctor of Philosophy** ou **PhD** dont la durée est d'au moins 3 ans.

Les principales universités kényanes proposent depuis peu des enseignements à distance (pour tous ces niveaux de diplômes, mais dans un nombre limité de spécialités).

Enseignement technique et professionnel :

Les écoles polytechniques délivrent des *Certificates* (formations de 6 mois à 2 ans), *Diplomas* (18 mois à 3 ans), *Higher Diplomas* (2 à 4 ans) et *Bachelors* (4 ans).

Les *Tertiary Colleges* (formation médicale et en enseignement) délivrent des certificats en 2 ans et des diplômes en 3 ans.

Les institutions de formation technique et professionnelle TIVET offrent des cours sur une durée de 2 à 4 ans.

### **Principales universités publiques du Kenya :**

L'histoire de l'**Université de Nairobi** commence en 1956 avec la création du *Royal Technical College* qui, en 1961, devient le second *University College* de l'Afrique de l'Est. En 1964, il fait partie de la *Federal University of East Africa* et devient, en 1970, la première université nationale du Kenya. Etant donné son expansion rapide et ses lourdeurs administratives, l'université a été restructurée en 1983 aboutissant à la formation de 6 *Colleges*. Plus grande université du pays (), elle comptait en 2013, selon les chiffres officiels du gouvernement, environ 68 000 étudiants, dont 12 000 en *Master* et *PhD*. L'université offre 107 *PhD*, 160 *Master* et 75 *Bachelor Degree*. Elle est composée de trois facultés (agriculture, médecine vétérinaire, lettres), 17 écoles (architecture, ingénierie, sciences informatiques, médecine, pharmacie, orthodontie, infirmière, design, droit, commerce, économie, journalisme, enseignement à distance, éducation), 1 centre de biotechnologie & bio-informatique, 6 instituts (institut de diplomatie et d'études internationales, institut d'études du développement, institut des sciences nucléaires et de technologie, institut d'anthropologie, de genre et des études africaines et institut d'études et de recherche sur la population), en termes d'offre et de qualité d'enseignement, de gestion budgétaire et de publications.

Le **Kenyatta College** a été fondé en 1965. Il est devenu en 1970 un *College* constitutif de l'université de Nairobi. L'offre des programmes s'est progressivement étendue et il obtient le statut d'université en 1985. *Kenyatta University* se compose de 11 campus et de 9 centres régionaux de support à l'enseignement à distance. Le Campus principal se situe à une vingtaine de kilomètres du centre de Nairobi. En 2013, *Kenyatta University* déclare accueillir plus de 70 000 étudiants (chiffres non confirmés par le gouvernement). L'université compte 41 professeurs (sur 952 enseignants). L'université héberge 16 écoles ou instituts (éducation, formation continue, sciences humaines & sociales, sciences pures & appliquées, études environnementales, sciences humaines appliquées, commerce, communication & arts visuels/de la scène, médecine, droit, économie, ingénierie, agriculture, hospitalité & tourisme, enseignement à distance). Elle délivre 21 *PhD*, 93 *Masters* et 130 *Bachelor Degree*. *Kenyatta University* dispose de ressources foncières très importantes, sur lesquelles elle prévoit de construire à moyen terme des très nombreuses infrastructures (hôpital universitaire, logements étudiants...). Elle finance ces projets grâce à des subventions ou des prêts garantis par le gouvernement auprès

d'investisseurs étrangers dont la Chine. L'école d'enseignement à distance de KU est la plus performante parmi l'offre des universités kényanes.

Créée en 1984, la **Moi University**, dont le campus principal est à Eldoret à l'ouest du pays, fut la deuxième université publique du pays. Initialement dédiée aux sciences et technologies, elle s'est progressivement diversifiée. Elle compte 3 Collèges et 5 campus. En 2011/2012, elle accueillait 27 000 étudiants. L'université héberge 11 écoles (commerce & économie, sciences biologiques & physiques, éducation, sciences de la santé, sciences de l'information, droit, sciences sociales, ingénierie, ressources humaines, tourisme, science aérospatiale) qui délivrent 42 *PhD*, 96 Masters et 130 Bachelor différents.

**Egerton Farm School** a été fondée en 1939 pour préparer de jeunes européens à des carrières dans le domaine agricole. En 1955, elle devient *Egerton Agricultural College* et ouvre ses portes à des étudiants kényans et d'Afrique de l'Est. Elle accède au statut d'université en 1987. Elle compte 5 campus dont le principal est situé à 180 km à l'ouest de Nairobi. En 2011/2012, elle accueillait 12 000 étudiants. L'université héberge 9 Facultés (agriculture, sciences sociales, commerce, éducation & études du développement communautaire, ingénierie & technologie, environnement & développement des ressources, sciences de la santé, sciences, médecine & chirurgie vétérinaire), un collège d'enseignement à distance, et un institut d'études du genre et du développement. Egerton University délivre 85 Bachelors, 70 Masters et 33 PhD.

**Jomo Kenyatta College of Agriculture and Technology** a été fondé en 1978. Il est devenu, en 1988, un *College* constitutif de la *Kenyatta University*. En 1994, il est reconnu comme une université autonome spécialisée dans l'agriculture, les technologies et les sciences. Jomo Kenyatta University of Agriculture and Technology compte 9 campus (dont le principal situé à 36 km du centre de Nairobi) et 3 centres d'appui à l'enseignement à distance. Il accueille 14 000 étudiants en 2011/2012. JKUAT héberge 3 collèges (sciences pures et appliquées, ingénierie & technologie, sciences de la santé), 1 faculté d'agriculture, 6 écoles (3 écoles d'ingénieur, 1 école de ressources humaines, 1 école d'architecture, 1 école de droit) et 3 instituts (sciences informatiques, technologies environnementales & énergétique, recherche en biotechnologie). Il délivre 72 Bachelors, 93 Masters et 48 PhD.

**Maseno University College** a été fondé en 1990 comme *College* constitutif de la *Moi University*. Il est reconnu comme une université autonome en 2001. Deux campus se jouxtant sont situés à 25 kilomètres de Kisumu, la 3<sup>ème</sup> ville du pays à l'Ouest du Kenya. Maseno University dispose également d'un campus en centre-ville (Quelle ville ?) et d'un hôtel-restaurant. Il dispose d'un centre d'enseignement à distance. L'université offre des enseignements dans les sciences sociales et de l'éducation et en sciences biologiques. Elle comptait environ 5 000 étudiants en 2011/2012. Elle héberge 13 écoles (sciences sociales, éducation, environnement & sciences de la terre, développement & études stratégiques, mathématiques, sciences physiques et biologiques, écotourisme, architecture, santé publique & développement communautaire, médecine, agriculture et sécurité alimentaire, commerce & économie, sciences informatiques). Maseno University délivre 58 Bachelors, 87 Masters et 61 PhD.

Le **Western College of Arts and Applied Sciences** a été fondé en 1972. En 2002, il devient un *College* constitutif de *Moi University* et en 2006 ; il obtient le statut d'université. La Masinde Muliro University of Science and Technology compte 5 campus dont le principal qui est situé à 70 km au nord de Kisumu. L'université offre des enseignements dans les sciences sociales et de l'éducation, en sciences fondamentales et en sciences de l'ingénieur à environ 17 000 étudiants (2011/2012). MMUST héberge 1 centre pour la gestion des catastrophes et l'assistance humanitaire, 3 facultés (science, ingénierie et éducation & sciences sociales) et 5 écoles (formation continue, agriculture, sciences et technologies vétérinaires, sciences de la santé, école d'infirmier et de sage-femmes, commerce & économie). Elle offre 17 *PhD* différents et compte 11 Professeurs (sur 400 enseignants). Elle délivre 67 bachelors, 29 masters et 16 PhD.

### **III. Principaux atouts du système d'enseignement supérieur**

La Commission de l'enseignement supérieur (*Commission for university education*) est une agence nationale qui assure la **qualité des programmes académiques** quel que soit leur niveau et le statut de l'institution d'enseignement. Elle bénéficie des travaux de l'*Inter-University Council for East Africa*. L'accréditation des universités se fait sur des **critères d'excellence** touchant l'infrastructure, la structure de gouvernance, les ressources humaines, les services documentaires, les ressources financières et les programmes académiques proposés. Ce dispositif garantit la qualité de l'enseignement supérieur dans le pays. En outre, la plupart des universités ont mis en place des dispositifs de contrôle de qualité de leurs enseignements et activités de recherche. Les plans stratégiques incluent des indicateurs détaillés d'objectifs

dans l'enseignement, la recherche et l'administration. Bien que la qualité des enseignements et des diplômes soit inégale selon les universités et selon les filières, l'environnement de l'enseignement supérieur kényan est globalement favorable à la coopération avec des partenaires étrangers.

Les universités publiques jouissent d'une **autonomie de gestion**. Elles complètent les subventions de l'État par des recettes provenant de frais d'inscriptions élevés et des fonds récoltés auprès des entreprises et des particuliers, notamment avec leurs réseaux d'anciens ou *Alumni*. Elles peuvent avoir la possibilité d'emprunter avec la garantie de l'État. Elles proposent aussi des prestations de services payants comme la location de locaux ou la gestion d'hôtels. Afin de répondre au flux toujours croissant de nouveaux étudiants les universités publiques ont ouvert des programmes parallèles payants destinés aux étudiants ayant un grade inférieur à B (mais supérieur à C+). Aujourd'hui, le nombre d'étudiants dans ce système parallèle est équivalent à celui dans le système classique. Les ressources budgétaires ainsi générées permettent d'offrir de meilleures rémunérations aux enseignants-chercheurs de haut niveau et de procéder à des investissements. A titre d'exemple, l'université de Nairobi (1<sup>ère</sup> université du pays) a clôturé son année 2013 avec un excédent budgétaire de près de 2 millions d'euro (budget annuel de 90 millions d'euro)..

Compte tenu de la prévision de croissance des effectifs dans l'enseignement supérieur, les universités incluent dans leur plan stratégique de développement un **programme ambitieux d'expansion de leurs infrastructures, de renforcement des capacités de leur personnel enseignant-chercheur et d'amélioration de leur offre de formation**. Pour ce faire, elles recherchent des partenariats avec l'étranger (recherche d'investisseurs et de partenaires universitaires). Les universités financent quelques bourses doctorales mais s'attachent surtout à identifier des sponsors internationaux, autorisent sans difficulté des congés pour formation avec maintien du salaire et accordent des décharges d'heures d'enseignement. La plupart des *PhD* se font en alternance entre le Kenya et le pays dont la coopération fournit la bourse, même si dans certains cas le doctorat se fait intégralement dans l'université d'accueil à l'étranger.

Les universités kényanes **intègrent de plus en plus** dans leurs plans stratégiques **des activités de recherche et d'innovation**, en relation avec et le secteur privé : elles hébergent donc, aux côtés des facultés, écoles et départements d'enseignements, des instituts ou des centres de recherche thématiques. Elles accordent également des financements à la recherche, qui peuvent bénéficier à des projets portés en coopération avec des partenaires étrangers.

#### **IV. Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur**

##### **a) français**

En 2014, il existe huit accords de coopération interuniversitaires signés : Université de Nairobi et Sciences-po Paris (échange d'étudiants), Université de Nairobi et Université Bordeaux-Montaigne (sciences sociales, en partenariat avec l'IFRA Nairobi), Université Kenyatta et Science-Po Paris (échanges d'étudiants), Université Kenyatta et Université de Grenoble (français langue étrangère), Université Kenyatta et Université de Pau et des Pays de l'Adour (en histoire, archéologie et sciences politiques, en partenariat avec l'IFRA Nairobi), Université Moi et Université de Nancy I (science du bois), Université Moi et Université Lumière Lyon 2 (géographie, tourisme), et Université Egerton et Université de Paris 6 (Archéologie).

Depuis plusieurs décennies, la France développe une **coopération linguistique très active** au Kenya. Elle a fait du français la 1<sup>ère</sup> langue étrangère enseignée dans les écoles secondaires. Depuis les années 2000, environ 16 enseignants de français ont bénéficié de bourses doctorales de l'Ambassade de France. Le projet FSP Français (2009-2013) a permis la construction et l'animation de centres de ressources pour la langue française auprès de 6 universités kényanes (Université de Nairobi, Université Kenyatta, Université Moi, Université de Maseno, Université de Science et de Technologie de Masinde Muliro, Université de Pwani). Le projet a également permis d'organiser des stages de formation FLE dans les universités et de mettre en place un premier Master FLE à l'Université Kenyatta, université membre de l'Agence Universitaire pour la Francophonie (AUF). Le projet FSP régional mobilisateur « Appui au français dans l'intégration est-africaine et à l'Union Africaine » (2014-2017) consolidera ces acquis, mutualisera les actions au niveau régional en poursuivant notamment le renforcement des capacités des enseignants de français des universités et en ouvrant l'offre vers d'autres départements (Français sur Objectifs Spécifiques).

Le **programme de bourses du gouvernement français** est en grande partie utilisé pour aider les partenaires kényans à atteindre leur objectif de 80% d'enseignants titulaires d'un diplôme de doctorat (contre 60% aujourd'hui). Chaque année, 7 à 8 nouvelles bourses (sur une dizaine) sont attribuées à des maîtres de

conférences kenyans afin qu'ils réalisent leur doctorat en alternance (trois à quatre mois par an en France pendant trois ans et un quatrième séjour de quinze jours pour la soutenance). La cotutelle est privilégiée (on compte une dizaine d'accords de cotutelle actifs à ce jour), mais quand ce n'est pas possible, les doctorants sont encadrés en codirection. Les bourses sont attribuées sur critères d'excellence, dans de nombreuses disciplines (sciences humaines, sciences dures, sciences environnementales, sciences de l'ingénieur). La majorité des bourses attribuées depuis 2004 ont bénéficié à des enseignants des 7 universités publiques les plus anciennes (Nairobi, Kenyatta, Moi, Jomo Kenyatta, Maseno, Masinde Muliro, Egerton). Depuis la récente autonomisation des anciens collèges de ces universités, l'Ambassade coopère également avec des universités plus jeunes et plus modestes (Dedan Kimathi University of Technology, Kisii University, Maasai Mara University, Karatina University, Pwani University). Depuis 2004, une centaine de bourses ont été attribuées.

Le **programmes de soutien à la coopération interuniversitaire** et de **soutien aux projets de recherche franco-kényans** permettent d'élargir les coopérations nées du co-encadrement de thèses à d'autres opérations, telles que la signature et la mise en œuvre d'accords interuniversitaires (Memorandum of Understanding), l'échange d'étudiants et d'enseignants, l'appui au montage de formations de Master au Kenya et à la conduite de programmes de recherche conjoints. Ce dernier volet est facilité par la présence de trois organismes de recherche français à compétence régionale mais basés à Nairobi : le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), l'Institut Français de Recherche en Afrique (IFRA) et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD). Les chercheurs expatriés établissent eux-mêmes des collaborations de proximité ou promeuvent des partenariats avec des collègues en France. Une quinzaine de projets sont soutenus chaque année. Entre 2009 et 2014, plus de 78 programmes de recherche franco-kényans ont été menés, dans de très nombreuses disciplines (gouvernance & politique, biomathématiques et environnement, agronomie et sécurité alimentaire, études urbaines, sociologie appliquée au sport, anthropologie, histoire de l'esclavage, archéologie et mise en valeur du patrimoine naturel et culturel).

La **promotion de l'enseignement supérieur français** est assurée par l'espace Campus France Kenya, hébergé à l'Alliance Française de Nairobi, en étroite relation avec le Service de Coopération culturelle et d'Action culturelle (SCAC) de l'ambassade de France (des rencontres dans les écoles secondaires et les universités sont organisées tout au long de l'année par le Bureau de Coopération linguistique et l'attaché de coopération universitaire). Elles font la promotion de l'apprentissage du français et des études supérieures en France parmi lesquelles les formations dispensées en anglais. Campus France Kenya et l'Ambassade de France peuvent appuyer l'organisation, de journées d'information et des missions de prospection pour les services de relations internationales des institutions françaises d'enseignement supérieur.

L'Ambassade de France publie sur son site internet un appel à candidatures pour les bourses (novembre/décembre) et pour le soutien à la coopération interuniversitaire (janvier/février).

#### **IV. Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur** **b) d'autres pays, notamment européens**

Les universités kenyanes entretiennent des réseaux de coopération internationale étendus avec des universités du monde entier, particulièrement aux Etats-Unis, Grande Bretagne, Canada mais aussi en Europe (Pays-Bas, Suède, Allemagne, Belgique, Italie) et de plus en plus avec l'Inde et la Chine. Cette coopération peut revêtir plusieurs formes : investissements dans les infrastructures, programmes d'enseignement et de recherche conjoints, bourses, échanges de professeurs et d'étudiants.

Le gouvernement kenyan gère environ 350 bourses par an, dont 300 sont financées par des partenaires étrangers (Inde, Chine, Japon notamment). En outre, les universités anglaises, américaines et australiennes disposent de moyens financiers importants pour attribuer des bourses et organiser des actions de promotion régulières (publications d'encarts dans les journaux ou organisations de salons).

Le DAAD allemand est, depuis 50 ans, très présent à Nairobi où il dispose d'un bureau régional. Un groupe de bailleurs dédié à la coopération universitaire se réunit environ 2 fois par an (Allemagne, Pays-Bas, France, Grande-Bretagne, BAD, UNESCO) pour échanger des informations.

#### **V. Orientation à donner à la coopération universitaire franco-kenyane**

**La stratégie déployée depuis 2009 en accord avec les partenaires kényans sera poursuivie.**

L'appui aux universités dans leurs actions de renforcement des capacités de leurs enseignants (obtention d'un doctorat) sera poursuivi. La promotion de l'encadrement de Masters et de Doctorats pour des jeunes chercheurs kenyans participant à des programmes de recherche menés par les instituts de recherche français basés au Kenya (IFRA, IRD, CIRAD) sera également poursuivie. **L'Ambassade recherche activement des écoles doctorales françaises désireuses de développer des accords de cotutelle**, dans de nombreuses disciplines (histoire, géosciences, géothermie, sciences environnementales), pour assurer le co-encadrement de boursiers kenyans (bourses doctorales en alternance). En 2015, huit à dix nouvelles bourses doctorales en alternance pourront être attribuées à des enseignants ou des jeunes chercheurs kenyans (publication de l'appel à candidatures sur le site de l'Ambassade fin novembre/début décembre 2014).

Le soutien de l'Ambassade à la **coopération interuniversitaire** (co-financement de missions/invitations de professeurs pour la finalisation et la formalisation de nouveaux accords interuniversitaires, d'enquêtes de terrain, de séminaires, de conférences ou de publications) sera maintenu (publication de l'appel à projets sur le site de l'Ambassade fin janvier 2015). L'Ambassade travaille également à la signature d'un partenariat Hubert Curien avec le gouvernement kenyan (espéré fin 2014/début 2015), afin d'étendre les appels à projets à un plus grand nombre d'institutions françaises d'enseignement supérieur.

Enfin les actions de l'ambassade pour le **renforcement de l'association des anciens étudiants kenyans en France** (créée en 2011), doivent être poursuivies. L'AFRAKEN (Association of France-Kenya Alumni) compte aujourd'hui environ 120 membres. Jusqu'en 2012, son mandat portait essentiellement sur le renforcement des liens de coopération scientifique franco-kényans. Depuis 2013 et la mise en place d'une procédure interne renforcée pour l'analyse des demandes de visas étudiants (entretiens pédagogiques préalables du SCAC avec les demandeurs, en amont des entretiens menés par le Consulat), l'Ambassade a pu nouer et garder contact avec des étudiants kenyans inscrits en licence et en master, dans des filières variées (pas seulement scientifique). L'enjeu est désormais de dynamiser l'AFRAKEN pour développer des liens avec les anciens étudiants kenyans de France. Le lancement de la plateforme FAN prévu en novembre 2014 par Campus France représente une belle opportunité pour l'animation du réseau.

L'Ambassade poursuivra la **promotion de l'enseignement du français langue étrangère et de son usage en tant que langue de communication**. Une campagne de communication sera élaborée début 2015 sur le « français utile », en synergie avec les pays partenaires du projet FSP régional français « Appui au français dans l'intégration Est-Africaine et à l'Union Africaine »

**L'évolution du contexte kenyan** (décentralisation, émergence d'une classe moyenne dans les principaux centres urbains, réorientation stratégique du gouvernement kenyan en faveur de l'enseignement technique et professionnel, doublement du nombre d'entreprises française au Kenya en 2 ans, passant de 35 à 70) **conduit nécessairement à une adaptation de la coopération universitaire franco-kenyane**.

L'augmentation rapide du nombre d'universités (de 22 à 58) opérant au Kenya requiert une **nécessaire concentration des actions de coopération universitaires** portées par l'Ambassade, Campus France, les instituts de recherche et, de plus en plus, par les entreprises françaises intéressées à développer leur activité dans le pays. Ainsi l'Ambassade propose, conformément au plan d'action de l'Ambassadeur, de cibler en priorité (sans exclure totalement les autres) cinq comtés : Nairobi, Mombasa, Kisumu, Uasin Gichu (Eldoret) et Nakuru. Ces cinq comtés accueillent déjà ou sont susceptibles d'attirer différents opérateurs français (AFD, entreprises, Alliance Française, Campus France, équipes de recherche). **L'Ambassade invite tous les acteurs souhaitant développer des projets de coopération interuniversitaire à prendre contact, afin de les informer des réseaux existants et d'analyser ensemble les opportunités/risques liés au montage du projet**.

Le gouvernement kenyan a adopté en 2013, dans la lignée de son document d'orientation stratégique global Vision 2030, trois lois d'orientation de sa politique d'enseignement supérieur et de recherche, visant notamment à encourager les universités à mettre en œuvre des projets d'expansion, **soutenir les filières d'enseignement technique et professionnel et à valoriser les diplômes de techniciens et d'ingénieur**. Cela va de pair avec l'augmentation du nombre d'entreprises françaises implantées au Kenya, qui recherchent une main d'œuvre qualifiée dans différentes filières (niveau technicien et ingénieur). Ainsi, l'ambassade se propose, conformément aux orientations stratégiques du gouvernement kényan, d'accompagner (co-financement) les stratégies d'implantation des entreprises dans différentes filières : géosciences, géothermie, mécanique, sciences informatiques, ressources humaines). Dans cette optique, **l'ambassade cherchera à identifier des partenaires universitaires français** pour aider les universités à améliorer la qualité des enseignements proposés (travail sur les programmes, missions d'enseignement, formation d'enseignants en France) et former

directement des futurs employés de l'industrie (bourses d'études et bourses de stage en France). **Une journée porte ouverte est programmée en 2015 pour promouvoir les écoles d'ingénieur françaises au Kenya.**

**Les actions de l'ambassade de France pour la promotion de l'enseignement supérieur français doivent être plus ciblées.** Selon les statistiques de l'UNESCO, en 2012, sur les 13 500 étudiants kenyans partis à l'étranger, seuls 144 ont choisi la France (13<sup>ème</sup> position, derrière les Etats Unis, la Grande-Bretagne, l'Afrique du Sud, l'Australie, l'Inde, la Malaisie, la Russie, la Finlande, le Canada, l'Arabie Saoudite, l'Allemagne, la Turquie). Les universités anglophones jouissent d'un avantage linguistique et financier indiscutable, avec des programmes de bourses très attractifs. Le poste poursuivra ses efforts afin de **convaincre le gouvernement kenyan et tout partenaire privé (comme Equity Bank) d'attribuer certaines des bourses qu'ils offrent à des étudiants kenyans francophones souhaitant se rendre en France pour leurs études supérieures.** Le poste enregistre également chaque année des demandes de la part d'étudiants aisés attirés par la réputation des écoles de commerce françaises, et prêts à en payer le prix. **En 2015 un salon des écoles de commerce françaises sera organisé au sein de l'espace Campus France de Nairobi.** Nous encourageons également les écoles de commerce à faire leur promotion via un supplément dans les médias locaux. L'Ambassade mettra également en avant l'offre de formation dispensée en anglais au niveau master et doctorat, au cours de tournées régulières dans les universités.

Enfin l'Ambassade élabore en étroite collaboration avec le MOEST et plus particulièrement la Commission Nationale pour la Science, la Technologie et l'Innovation (NACOSTI) un partenariat Hubert Curien (accord bilatéral de coopération scientifique), qui devrait être signé en 2015. Cet accord offrira de nouvelles opportunités pour le développement de la coopération scientifique et universitaire.

#### **VI. Contacts utiles**

Ambassade de France au Kenya

Site : [www.ambafrance-ke.org](http://www.ambafrance-ke.org)

Mail : [ccooperation.nairobi@diplomatie.gouv.fr](mailto:ccooperation.nairobi@diplomatie.gouv.fr)

Campus France Kenya

Site : [www.kenya.campusfrance.org](http://www.kenya.campusfrance.org)

Mail : [nairobi@campusfrance.org](mailto:nairobi@campusfrance.org)

Instituts français de recherche basés au Kenya

[www.ird.fr](http://www.ird.fr)

[www.ifra-nairobi.net](http://www.ifra-nairobi.net)

<http://afrique-orientale-australe.cirad.fr/>

Ministry of Education, Science and Technology (sites non mis à jour)

<http://www.education.go.ke>

<http://www.scienceandtechnology.go.ke>

Commission for Higher Education

<http://www.cue.or.ke>

Higher Education Loans Board

<http://www.helb.co.ke/>

The Inter-University Council for East Africa

<http://www.iucea.org>

Association of African Universities

<http://www.aau.org>

The Association of Commonwealth Universities

[http://www.acu.ac.uk/institutions/search?code=KE&member\\_search.x=49&member\\_search.y=12](http://www.acu.ac.uk/institutions/search?code=KE&member_search.x=49&member_search.y=12)

Agence Universitaire de la Francophonie

<http://www.auf.org/l-auf/nos-membres>